

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, vendredi 4 décembre 2020

104 M€ D'AIDES FINANCIERES CONSACREES A LA QUALITE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN SEINE-NORMANDIE.

La commission des aides, réunie sous la présidence de M. François CHOLLEY, a examiné le 2 décembre dernier 639 projets portés par des collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Seine-Normandie. Elle a délibéré dans le cadre de son programme d'interventions «eau & climat» [2019-2024] et accordé plus de 104 M€ d'aides financières.

- La commission a approuvé une première tranche de travaux pour le futur ouvrage de transport d'eaux usées « VL8 » du SIAAP (d'Athis-Mons à Valenton), concernant les puits d'entrée et de sortie des tunneliers pour un montant de 36M€ de subvention et 12 M€ d'avances remboursables à taux zéro. Ces travaux permettront de réduire les rejets d'eaux usées pour permettre à terme la baignade en Seine.
- Les investissements relatifs aux réseaux d'assainissement demeurent dynamiques avec près de 63 M€ d'engagements et contribuent à la mise en œuvre des objectifs des Assises nationales de l'eau du ministère de la Transition écologique.
- La commission des aides a décidé d'intégrer 15 M€ de bonus de subvention au titre du plan de reprise de l'agence de l'eau.

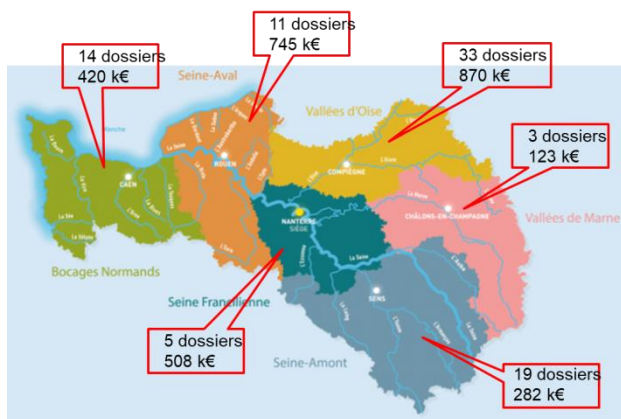
Au final le budget d'intervention de l'année 2020 de l'agence de l'eau sera engagé à hauteur de 495M€ soit 98,5% des dotations auxquels s'ajoutent 60 M€ d'avances remboursables.

Contacts presse

Agence de l'eau Seine-Normandie
Sophie PAJOT
Tél : 06 19 65 18 50
Mél : pajot.sophie@aesn.fr

ZOOM SUR...

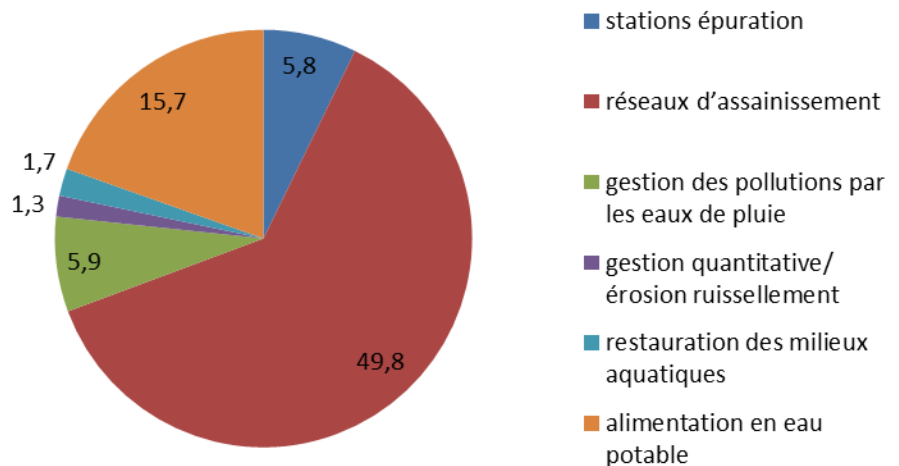
LE BILAN DES MESURES D'URGENCE A L'HYGIENISATION DES BOUES



Depuis la mise en œuvre de cette mesure en mai 2020 **85 collectivités** ont été soutenues pour un montant de **2,9 M€ de subvention**.

LES AIDES AUX DOSSIERS PRIORITAIRES DU PLAN DE REPRISE

80M€ d'aides dont 30 M€ de « bonus » de subvention ont été attribués à 84 **dossiers prioritaires** au titre de l'atteinte du bon état des eaux, des objectifs de baignade en Ile de France, de la lutte contre les fuites d'eau potable dans les zones en déficit quantitatifs.



LA NOUVELLE MESURE DE 20% D'AVANCE REMBOURSABLE SUPPLEMENTAIRES

Cette toute nouvelle mesure a permis d'attribuer lors de cette seule commission 14 M€ d'avance remboursable supplémentaires à 13 dossiers prioritaires.

Contact presse

Agence de l'eau Seine-Normandie
Sophie PAJOT
Tél : 06 19 65 18 50
Mél : pajot.sophie@aesn.fr

EN CHIFFRES

Les résultats attendus de la commission

Réduction des pollutions
domestiques de

51 600

habitants

(création, réhabilitation et modernisation de
stations d'épuration et d'assainissements
individuels)

+4 191 habitants
raccordés aux réseaux
d'assainissement

62 km
de réseaux
d'assainissement
créés ou modernisés

27 km de
RIVIERES
restaurées &
RENATUREES

10 ouvrages
effacés ou équipés
pour rétablir la
CONTINUITÉ
ECOLOGIQUE DES
COURS D'EAU

25 Ha
de ZONES HUMIDES
protégées ou
restaurées



Agence de l'eau Seine-Normandie
Sophie PAJOT
Tél : 06 19 65 18 50
Mél : pajot.sophie@aesn.fr

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère de la transition écologique et le ministère en charge des Finances. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

Sa commission des aides se tient tous les 2 mois pour attribuer les aides conformément au programme «Eau & climat» 2019 – 2024. Elle est composée de 17 administrateurs de l'agence : 6 représentants des collectivités territoriales, 7 représentants des usagers, 3 de l'Etat et 1 du personnel de l'agence.

www.eau-seine-normandie.fr

